

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

Sous la présidence de : Monsieur Henri CHANUT, Maire de la commune.

Date de la convocation au Conseil Municipal : 2 décembre 2014

ETAIENT PRESENTS : MM. CHANUT, CHARPENTIER, INGRET, GARCIA, EGLOFFE, LAMBOTTE, RICHARD, GUILLIN, PELE, GRANJON, DUBAS
Mmes GLESS, TREIBER, MEON, AGOSTINI, LANUEL, DELALANDE, PREVOT, VERON, DIONNET, DASSENOY

ABSENTS EXCUSES : Mme PANIS et M. MULLER

PROCURATIONS : M. SCHNEIDER à Mme MEON
Mme LECLERE à M. CHANUT
Mme KRIER à M. GRANJON
Mme MAISTRE à M. DUBAS

Secrétaire de séance : conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Delphine DASSENOY, a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

| |
|--------------------------------|
| PROCES-VERBAL DE SEANCE |
|--------------------------------|

Approbation du compte-rendu de la séance du 29 septembre 2014 : pas d'observation
Communication au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 : pas d'observation

Communication aux conseillers municipaux (en présence d'un élu communautaire : M Pierre BOILEAU, 1^{er} vice président) :

- rapport d'activités 2013
- rapport d'activités 2013 « Au cœur des territoires »
- rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (Année 2013)
- rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets (Année 2013)

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait lecture des différentes décisions prises dans le cadre de sa délégation.

1. Budget principal 2014 – DM N°1/2014

Adoptée à la majorité des votants

POUR : 21

ABSENTION : 4 (KRIER, DUBAS, GRANJON, MAISTRE)

2. Subvention de fonctionnement 2015 au CCAS

Adoptée à l'unanimité

3. Demande de subvention au Fonds National de Prévention

Adoptée à l'unanimité

4. Contrat Enfance Jeunesse

Adoptée à l'unanimité

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

5. Subventions coopératives des écoles

Adoptée à l'unanimité

6. Demande d'agrément dérogatoire au dispositif d'investissement locatif DUFLOT-PINEL

Adoptée à l'unanimité

7. Souscription des contrats d'assurances 2015-2018 : attribution du marché, suite à appel d'offres

Adoptée à l'unanimité

8. Indemnité de gestion allouée au Receveur Municipal

Adoptée à l'unanimité

9. Indemnités de fonction des élus

Adoptée à la majorité des votants

POUR : 21

ABSENTION : 4 (KRIER, DUBAS, GRANJON, MAISTRE)

10. Adaptation du tableau des effectifs

Adoptée à l'unanimité

Pas de questions orales

COMMUNICATION :

Monsieur le Maire communique la liste des délégations municipales. Cette liste a été actualisée suite à la démission (pour raison de mutation professionnelle) d'un adjoint et suite à une remarque de la préfecture concernant certains intitulés.

LISTE DES DELEGATIONS MUNICIPALES

Adjoints délégués :

| | |
|--|--------------------------|
| 1 ^{er} adjoint - Politique de la cité et Urbanisme | Danielle GLESS |
| 2 ^{ème} adjoint – Enfance et Vie scolaire | Pascale TREIBER |
| 3 ^{ème} adjoint - Travaux, Gestion du Patrimoine | Michel CHARPENTIER |
| 4 ^{ème} adjoint - Jeunesse | Brigitte MÉON |
| 5 ^{ème} adjoint - Solidarité et action sociale | Claude INGRET |
| 6 ^{ème} adjoint - Promotion de la ville, Développement culturel | Marie-Françoise AGOSTINI |
| 7 ^{ème} adjoint - Développement Durable et Environnement | Juan-Ramon GARCIA |

Conseillers délégués :

| | |
|--|----------------|
| - Politique de l'emploi et de la famille | Yveline LANUEL |
|--|----------------|

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

- | | |
|---|----------------------|
| - Actions culturelles | Frédéric EGLOFFE |
| - Communication | Claire DELALANDE |
| - Proximité et Services aux habitants | Jean-Robert LAMBOTTE |
| - Petite Enfance | Fabienne PREVOT |
| - Qualité de vie, Sécurité et Citoyenneté | Landry RICHARD |
| - Vie Associative et Sportive | Armelle VERON |
| - Animation et relations avec le Comité des Fêtes | Marguerite LECLERE |
| - Déplacements et voirie | Stéphane GUILLIN |

Fin du Conseil Municipal

La secrétaire de séance,
Delphine DASSENOY

Le Maire,
Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE
CONSEIL MUNICIPAL PAR DELIBERATION DU 31 MARS 2008
(Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ARTICLE L 2122-22-4° DU CGCT :
SIGNATURE DES MARCHES INFERIEURES A 206 000 € HT

| DATE | N° de la décision | OBJET |
|------------|-------------------|--|
| 21/10/2014 | 62/2014 | Fourniture de produits et de matériel d'entretien – Lots 1-2-3 Pierre Le Goff Nord Est |
| 29/10/2014 | 63/2014 | Activités découvertes - Conventions |

Délibération N°01

Objet : Budget principal 2014 – DM N°1/2014

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Pour : 21

Contre :

Abstention : 4

Rapporteur : Henri CHANUT

Les réajustements budgétaires

SECTION FONCTIONNEMENT

 Réactualisation des dotations, subventions et autres recettes

Les recettes prévisionnelles avaient été inscrites avec beaucoup de prudence, il y a lieu de les réactualiser suite à notifications de dotations et subventions des partenaires.

Elles représentent les recettes liées à la fréquentation des services de restauration scolaire et périscolaire, des dotations, des recettes de concessions du cimetière, des indemnisations de sinistres sur le patrimoine et risques statutaires et des recettes de location

Les recettes fiscales des droits de mutation sont en retrait du fait d'un ralentissement du marché de l'immobilier sur le territoire (- 30 000 €).

Au total en recettes de fonctionnement **112 993 €** sont à enregistrer et ventiler comme suit :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

| Sens | Chapitre | Article | Libellé | Montant |
|------|----------|---------|--|---------------------------------|
| RF | 013 | 6419 | Remboursement indemnités assurance rémunérations | + 26 000 € |
| | | 70 | 7031 | Concessions dans les cimetières |
| | 7067 | | Recettes services restauration et accueil périscolaire | + 73 300 € |
| | 70848 | | Mise à disposition de personnel lors des locations | + 814 € |
| | 70878 | | Remboursement de charges supportées par la Commune | + 1 400 € |
| | 73 | 73111 | Taxes d'habitation (ajustement bases réelles) | + 1 730 € |
| | | 7318 | Rôle complémentaire TH | + 2 141 € |
| | | 7336 | Droits de place - marché | + 2 200 € |
| | | 7381 | Taxe additionnelle aux droits de mutation | - 30 000 € |
| | 74 | 7411 | Dotations Globales de Fonctionnement | - 407 € |
| | | 74121 | Dotations de Solidarité Rurale | + 2 644 € |
| | | 74127 | Dotations Nationales de Péréquation | + 3 570 € |
| | | 74718 | Dotations organisation des élections | + 1 200 € |
| | | 7472 | Subventions Région (Festival Théâtre) | + 2 000 € |
| | | 74751 | Participation de la CUGN (salage) | - 9 200 € |
| | | 7478 | Prestation de services CAF (services scolaires) | + 2 000 € |
| | | 74832 | Fonds départemental de la TP | + 3 059 € |
| | | 74833 | Compensation Etat au titre de la CET | - 1 282 € |
| | | 74834 | Compensation Etat au titre des exonérations de la TF | - 136 € |
| | | 74835 | Compensation Etat au titre des exonérations de la TH | + 13 060 € |
| | 75 | 752 | Recettes de location (centre socio) | + 6 800 € |
| | 77 | 7711 | Pénalités perçues | + 3 100 € |
| | | 7788 | Produits exceptionnels – remboursements sinistres | + 2 500 € |

 **Délégation Animation – Promotion de la Ville**

Transfert des crédits du chapitre 65 = initialement prévus pour l'attribution de subvention au comité des fêtes (4 500 €) dans le cadre de l'organisation du concert du NJP et pour le fonctionnement de la médiathèque (2 500 €) au chapitre 011 car les prestations ont directement été supportées par la collectivité.

| Sens | Chapitre | Article | Libellé | Montant |
|------|----------|---------|------------------------------------|-----------|
| DF | 011 | 6232 | Fêtes et cérémonies | + 7 000 € |
| DF | 65 | 6574 | Subv. de fonctionnement aux assoc. | - 7 000 € |

SECTION INVESTISSEMENT

 **Délégation Travaux**

Certaines opérations ont été réalisées à moindre coût, d'autres reportées ou sans consommation des crédits affectés. Une partie des crédits disponibles est redéployée sur d'autres opérations : l'achat et l'équipement de véhicules 22 000 €, mise aux normes de l'éclairage des stades pour 7 000 €, l'automatisation des stores groupe scolaire.

Le solde de 76 900 € vient abonder la provision qui est portée à **189 893 €**.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

| Sens | Chapitre | Article | Libellé | Montant |
|------|----------|---------|--|--------------------------------|
| DI | 20 | 2031 | Etudes aménagement du presbytère | - 5 000 € |
| | | 21 | 2128 | Terrains sportifs aménagements |
| | 2128 | | Aménagements Cimetière (mur) (report 2015) | - 22 000 € |
| | 2135 | | Aménagements bâtiments écoles | + 8 380 € |
| | 2135 | | Aménagements bâtiments mairie, parapluies, gendarmerie | - 13 600 € |
| | 2135 | | Câblage écoles maternelles | - 12 000 € |
| | 21534 | | Aménagements techniques et électrique - Marché | - 4 360 € |
| | 2182 | | Achat camion + équipement autre matériel roulant | + 22 000 € |
| | 2188 | | Illuminations | - 5 000 € |
| | 2188 | | Equipements bâtiments communaux | + 1 480 € |
| | 2188 | | Equipements sportifs Martinchamps | - 10 000 € |
| | 23 | 2312 | Aménagement terrain – normes éclairage | + 7 000 € |
| | | 2313 | Provisions – futurs gros travaux | + 189 893 € |

OPERATIONS D'ORDRE

Travaux en Régie

Les travaux réalisés en régie pour 56 293 € sont importants en raison des nombreux chantiers réalisés en interne notamment pour assurer la mise en service des nouveaux équipements (Médiathèque, Multi Accueil et l'extension de l'Hôtel de Ville).

Il est donc nécessaire d'affecter les crédits aux comptes et opérations ci-dessous.

| Sens | Chapitre | Article | Désignation | Montant |
|------|----------|---------|---|------------|
| RF | 042 | 722 | Travaux en régie | + 56 293 € |
| DI | 040 | 2135 | Travaux d'aménagement St Ex – Confort d'été | + 3 288 € |
| | | 2135 | Création placard GLDT | + 2 386 € |
| | | 2135 | Création placard Hôtel de Ville - pôle social | + 3 270 € |
| | | 2135 | Aménagement vestiaires du foot | + 2 796 € |
| | | 21534 | Aménagement électrique place du marché | + 5 744 € |
| | | 2313 | Aménagement Hôtel de Ville - Extension | + 16 296 € |
| | | 2313 | Agencement Médiathèque | + 16 259 € |
| | | 2313 | Aménagement Multi Accueil | + 6 254 € |

Régularisation d'écritures

Il y a lieu de prévoir des crédits pour l'amortissement des subventions d'équipement reçues. Ces opérations sont équilibrées.

| Sens | Chapitre | Article | Libellé | Montant |
|------|----------|---------|-------------------------------------|-----------|
| RF | 042 | 777 | Amortissement des subventions | + 3 224 € |
| DI | 040 | 13913 | Amortissement des subventions du CG | + 3 224 € |

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

Equilibre Général

Augmentation de l'autofinancement de 172 510 €

| Sens | Chapitre | Libellé | Montant |
|------|----------|--|-------------|
| DF | 023 | Virement à la section d'investissement | + 172 510 € |
| RI | 021 | Virement de la section de fonctionnement | + 172 510 € |

Sur proposition de la commission Finances, Suivi du budget réunie le 25 novembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver la décision modificative n° 1/2014 telle qu'elle est présentée dans les tableaux ci-dessus.

Adoptée à la majorité des votants

POUR : 21

ABSENTION : 4 (KRIER, DUBAS, GRANJON, MAISTRE)

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°02

Objet : Subvention de fonctionnement 2015 au CCAS - acomptes

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Pour : 25

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Les budgets rattachés au Centre Communal d'Action Sociale sont financés en grande partie par une subvention communale votée avec le budget primitif. Ce dernier pouvant être adopté jusqu'au 15 avril 2015, le Conseil Municipal peut accorder des subventions avant le vote du budget, dans la limite des crédits votés l'année précédente.

Afin d'assurer une trésorerie suffisante et de permettre le paiement des charges de personnel et le versement de secours urgents pendant le premier trimestre 2015, sur proposition de la commission Finances, Suivi du Budget réunie le 25 novembre 2014, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes :

| | Pour mémoire budget 2014 | 1 ^{er} acompte 2015 |
|---|--------------------------|------------------------------|
| <i>Centre Communal d'Action Sociale</i> | 96 000 € | 50 000 € |
| <i>Crèche</i> | 168 000 € | 100 000 € |

Ces acomptes de subvention seront versés en janvier 2015 pour abonder les budgets précités.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

Délibération N°03

Objet : Demande de subvention au Fonds National de Prévention

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Pour : 25

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

La Ville de Seichamps s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

Pour ce projet, qui se déroulera sur trois années (une année pour la mise en œuvre, deux pour le suivi), il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux.

Le comité technique a tout particulièrement été saisi de cette question par courrier en date du 13 novembre 2014 afin d'émettre un avis sur la démarche.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et la mobilisation des compétences, pour majeure partie à l'intérieur des services Ressources Humaines, Prévention, Administratifs et Techniques.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail.

Les conditions exigées pour prétendre au financement de ce projet sont les suivantes :

- associer largement le personnel et privilégier le dialogue social ;
- décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels (EvRP);
- pérenniser la démarche de prévention mise en place.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur 1 an, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels porté par la Ville de Seichamps mobilisera sur 1 an les agents de la collectivité au cours des audits des postes de travail et le comité de pilotage lors de réunions sur cette démarche.

Un dossier, va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

Il est demandé au Conseil Municipal:

- De bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels ;
- D'autoriser la collectivité à percevoir une subvention pour le projet ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afférente qui sera établie par le FNP.

Adoptée à l'unanimité.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°04

Objet : Contrat Enfance Jeunesse

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Pour : 25

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Pascale TREIBER

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement passé entre la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe et Moselle et les collectivités territoriales. Sa finalité est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 17 ans révolus.

La Ville de Seichamps développe sa politique Petite Enfance/ Enfance et Jeunesse et souhaite s'inscrire dans ce dispositif.

Celui-ci permettra le financement de **nouvelles actions**:

- Dans le domaine de la Petite-Enfance :

En plus de la crèche familiale, pour répondre au mieux aux besoins des parents en matière de garde et pour la diversifier, une nouvelle structure d'accueil collectif a été mise en service cette année (ouverture le 18 août 2014).

-  24 nouvelles places seront ainsi financées au titre de l'accueil collectif et permanent

Il est rappelé que le taux de cofinancement au titre du CEJ est de 55% du reste à charge pour la collectivité.

Le Contrat Enfance Jeunesse est conclu pour une durée de 4 ans (2014-2017). Un avenant à celui-ci reste possible au-delà de la première année, en cas de développement ou d'action nouvelle.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Financement, Prestation de Service: Contrat Enfance Jeunesse.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°05

Objet : Subventions coopératives des écoles

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

Pour : 25
Contre :
Abstention :

Rapporteur : Pascale TREIBER

La Ville de Seichamps a déjà investi dans le domaine du numérique et souhaite poursuivre et renforcer ses efforts pour équiper l'ensemble de ses établissements scolaires.

Le numérique peut aider l'École dans l'accomplissement de ses missions fondamentales : instruire, éduquer, émanciper et former les enfants d'aujourd'hui pour qu'ils deviennent les citoyens épanouis et responsables de demain.

L'intérêt éducatif du numérique dépasse également le cadre de la classe. Il facilite les échanges au sein de la communauté éducative.

Après avoir équipé de Tableaux Blancs Interactifs 9 classes sur 11 du Groupe Scolaire Georges de la Tour, cette année chaque école maternelle a été dotée de 10 tablettes numériques après avoir été raccordée à internet.

Les directrices d'écoles ont également sollicité une subvention exceptionnelle de 500 € pour l'achat de cartes Google.

Les crédits sont prévus au budget principal 2014 à l'article 6574, fonction 211 (en réserve de subvention exceptionnelle)

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'accorder le versement des subventions suivantes :

- Coopérative de l'Ecole Jean Lamour : 500 €
- Coopérative de l'Ecole Louise Michel : 500 €

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°06

Objet : Demande d'agrément dérogatoire au dispositif d'investissement locatif DUFLOT-PINEL

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25
Pour : 25
Contre :
Abstention :

Rapporteur : Danielle GLESS

Monsieur le Maire rappelle que la loi de finance 2013 a créé un nouveau dispositif d'investissement locatif dit « Duflot » permettant aux investisseurs privés de bénéficier d'une réduction d'impôt lors de l'acquisition d'un logement neuf ou assimilé destiné à la location pendant une durée de 9 ans.

Ce dispositif a pris le relais, après le 31 mars 2013, de la loi « Scellier ».

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

Désormais, le dispositif Duflot portera le nom de « Pinel », il s'agit de favoriser l'investissement locatif en ouvrant la possibilité de louer les logements bénéficiant de défiscalisation aux ascendants et descendants des propriétaires. Le dispositif de défiscalisation peut désormais être conclu pour une durée réduite de 6 ans, et toujours de 9 et 12 ans.

Ce mécanisme est applicable, de plein droit, aux communes situées en zones A, A bis et B 1, avec une possibilité d'application dérogatoire dans la zone B2, par arrêté préfectoral, si un besoin important de logements est constaté.

Suite à la révision du zonage, qui est prévue tous les trois ans, l'arrêté du 1^{er} août 2014 pris en application de l'article R 304-1 du code de la construction et de l'habitat a rétrogradé SEICHAMPS, ainsi que 13 autres communes du Grand Nancy, en zone B2.

Etant située en zone B2 depuis le 1^{er} octobre 2014, la commune de SEICHAMPS doit manifester sa volonté de continuer à bénéficier de ce dispositif et obtenir un agrément dérogatoire.

Afin de proposer sur son territoire des logements intermédiaires adaptés aux besoins des ménages et conserver une certaine attractivité auprès des investisseurs privés, la commune souhaite obtenir cet agrément dérogatoire au dispositif d'investissement locatif.

Considérant qu'il revient à la Communauté Urbaine du Grand Nancy de porter la demande d'agrément dérogatoire au dispositif d'aide à l'investissement locatif pour la commune ;

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- De manifester sa volonté de conserver le bénéfice du dispositif d'aide à l'investissement locatif au-delà du 31 décembre 2014 ;
- De valider la demande d'agrément dérogatoire auprès du Préfet de Région ;
- D'autoriser la Communauté Urbaine du Grand Nancy à porter cette demande en son nom ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°07

Objet : Souscription des contrats d'assurance 2015-2018 : attribution du marché, suite à appel d'offres

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Pour : 25

Contre :

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

Dans le cadre de l'appel d'offres ouvert lancé pour la souscription de contrats d'assurances, la commission d'appel d'offres s'est réunie le vendredi 21 novembre à 10 heures, afin d'examiner la recevabilité des candidatures et le rapport d'analyse des offres en vue de l'attribution du marché.

Le marché comprend 6 lots :

Lot n°1 : Assurance Responsabilité civile de la commune (Classification CPV 66516000-0) ;
 Lot n°2 : Assurance responsabilité civile et protection juridique des agents et des élus (Classification CPV 66516000-0) ;
 Lot n°3 : Assurance Protection juridique de la commune (Classification CPV 66513000-9) ;
 Lot n°4 : Assurance Automobile (Classification CPV 66514110-0) ;
 Lot n°5 : Assurance des Dommages aux biens (Classification CPV 66515000-3) ;
 Lot n°6 : Assurance des Risques statutaires du personnel (Classification CPV 66512000-2).

La présente consultation est lancée sous forme de procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 261,33 et 57 du Code des marchés publics.

Au vu du rapport d'analyse des offres et des explications complémentaires qui lui ont été fournies, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché pour une durée de 4 ans à compter du 01 janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2018, de la manière suivante :

| | Attributaire | Solution retenue en T.T.C. |
|-------|---|--|
| Lot 1 | Courtier RABNER ASSURANCES Assureur AXA 54000 NANCY | Formule sans franchise 1.753,76 € / an |
| Lot 2 | Courtier RABNER ASSURANCES Assureur AXA 54000 NANCY | Formule sans franchise 259,45 € / an |
| Lot 3 | Courtier Cabinet SARRE & MOSELLE Assureur PROTEXIA 57401 SARREBOURG | Formule sans franchise ni seuil d'intervention 801,76 € / an |
| Lot 4 | SMACL 79031 NIORT | Franchise 150 € pour les véhicules de – 3,5 T et 750 € pour les + de 3,5 T avec garantie tous dommages pour tous les véhicules 9.953,04 € / an |
| Lot 5 | Courtier Cabinet BRETEUIL Assureur MUTUELLE ALJ 94220 CHARENTON LE PONT | Formule 1 : franchise générale de 380 € 3.088,62 € / an |
| Lot 6 | GROUPAMA GRAND EST 21078 DIJON | Tarifification CNRACL : Formule TOUS RISQUES + Maladie ordinaire : 20 jours fixes 33 754,34 € / an (taux annuel : 4,60 %) Tarifification IRCANTEC : Formule TOUS RISQUES + Maladie ordinaire : 10 jours fixes 84,62 € / an (taux annuel : 1,15 %) |

Vu les propositions de la commission d'appel d'offres réunie le 21 novembre 2014, il est proposé au Conseil Municipal :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché pour les montants définis dans le tableau ci-dessus avec :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

- RABNER ASSURANCES pour le lot 1 ;
- RABNER ASSURANCES pour le lot 2 ;
- Le Cabinet SARRE & MOSELLE pour le lot 3 ;
- La SMACL pour le lot 4 ;
- Le Cabinet BRETEUIL ASSURANCES pour le lot 5 ;
- Le Cabinet GROUPAMA GRAND EST pour le lot 6.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°08

Objet : Indemnité de gestion allouée au Receveur Municipal

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25
Pour : 25
Contre :
Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

L'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 a déterminé les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil susceptible d'être allouée aux comptables du trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et établissements publics locaux.

Cette indemnité avait été accordée préalablement à Monsieur Michel TOSI, Receveur Municipal, par délibération en date du 2 février 2009.

Dans la mesure où le Conseil Municipal a été renouvelé en début d'année, il lui appartient de statuer à nouveau sur l'attribution de l'indemnité.

Il est demandé au Conseil Municipal de reconduire, à compter du 28 mars 2014, l'indemnité de gestion au taux maximum de 100% accordée à Monsieur Michel TOSI, Receveur Municipal.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°09

Objet : Indemnités de fonction des élus

Nombre de conseillers :

En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25
Pour : 21
Contre :
Abstention : 4

Rapporteur : Henri CHANUT

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

Les indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers peuvent être allouées dans l'enveloppe maximale fixée par les articles 80, III et 81 de la loi. Cette enveloppe maximale est calculée sur les taux maximaux de 55% (fonction de maire), et 22% (fonctions d'adjoints aux maires et de conseillers délégués) de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

D'autre part, en vertu des articles L.2123-22 et R.2123-23, la ville de Seichamps étant chef-lieu de canton, les indemnités de fonction peuvent être majorées de 15%.

Suite à la démission, pour raison de mutation professionnelle, de Monsieur Patrick COCHE, adjoint au Maire, et à son non remplacement, le nombre d'adjoints est réduit à sept.

Il y a lieu de modifier l'enveloppe des indemnités de fonction en conséquence et de revoir sa répartition entre les élus.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- De ne pas appliquer la majoration de chef-lieu de canton de 15% ;
- De fixer les indemnités du Maire, des Adjointes et des conseillers délégués comme suit :

| | |
|----------------------------|---------|
| Maire | 37.70% |
| Adjointes | 13.80 % |
| Conseillers Délégués | 8.30 % |

de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire ;

- De décider que le montant des indemnités ainsi fixé sera versé à compter du 1^{er} décembre 2014 ;
- De décider que le montant des indemnités dont le détail est annexé à la présente, sera actualisé systématiquement à chaque revalorisation des traitements de la fonction publique.

La présente délibération ANNULE ET REMPLACE la délibération n°10/2014 du 19 mai 2014.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

Tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités
allouées aux membres du conseil municipal

| | | | Indemnité brute | |
|---|--------------------|--------|-----------------|------------|
| | | | Annuelle | Mensuelle |
| Valeur au 1er avril 2014 de l'indice brut 1015, indice majoré 821 = | | | 45 617,63 € | 3 801,46 € |
| M. CHANUT Henri | Maire | 37.70% | 17 197,85 € | 1 433,15 € |
| Mme GLESS Danielle | 1er adjoint | 13.80% | 6 295,23 € | 524,60 € |
| Mme TREIBER Pascale | 2e adjoint | 13.80% | 6 295,23 € | 524,60 € |
| M. CHARPENTIER Michel | 3e adjoint | 13.80% | 6 295,23 € | 524,60 € |
| Mme MEON Brigitte | 4e adjoint | 13.80% | 6 295,23 € | 524,60 € |
| M. INGRET Claude | 5e adjoint | 13.80% | 6 295,23 € | 524,60 € |
| Mme AGOSTINI Marie-Françoise | 6e adjoint | 13.80% | 6 295,23 € | 524,60 € |
| M. GARCIA Juan Ramon | 7e adjoint | 13.80% | 6 295,23 € | 524,60 € |
| Mme LANUEL Yveline | Conseiller délégué | 8.30% | 3 786,26 € | 315,52 € |
| M. EGLOFFE Frédéric | Conseiller délégué | 8.30% | 3 786,26 € | 315,52 € |
| Mme DELALANDE Claire | Conseiller délégué | 8.30% | 3 786,26 € | 315,52 € |
| M. LAMBOTTE Jean Robert | Conseiller délégué | 8.30% | 3 786,26 € | 315,52 € |
| Mme PREVOT Fabienne | Conseiller délégué | 8.30% | 3 786,26 € | 315,52 € |
| M. RICHARD Landry | Conseiller délégué | 8.30% | 3 786,26 € | 315,52 € |
| Mme VERON Armelle | Conseiller délégué | 8.30% | 3 786,26 € | 315,52 € |
| Mme LECLERE Marguerite | Conseiller délégué | 8.30% | 3 786,26 € | 315,52 € |
| M. GUILLIN Stéphane | Conseiller délégué | 8.30% | 3 786,26 € | 315,52 € |

Adoptée à la majorité des votants

POUR : 21

ABSENTION : 4 (KRIER, DUBAS, GRANJON, MAISTRE)

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Délibération N°10

Objet : Adaptation du tableau des effectifs

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 25

Pour : 25

Contre :

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

Abstention :

Rapporteur : Henri CHANUT

Exposé des motifs :

Un agent administratif du CCAS à l'issue d'un congé parental a été mobilisé pour remplacer un agent de la Ville. La maison de l'amitié (ancienne affectation de l'agent) n'ayant plus suffisamment de travail administratif pour occuper ce dernier sur la totalité de sa quotité de travail, et les besoins au niveau de l'Hôtel de Ville étant maintenu, il y a conformément au souhait de l'agent lieu de procéder à une mutation de l'agent du CCAS vers la Ville.

Délibération :

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de procéder à la création à compter du 01/01/2015 :

- **1 poste permanent, à temps non complet, d'Adjoint Administratif 2^{ème} Classe à hauteur de 30/35^{ème}**
- et d'accepter le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2015 de la commune.

| GRADES ET EMPLOIS | CATEGORIE | EFFECTIFS BUDGETAIRES | POSTES POURVUS | Dont TNC |
|--|-----------|-----------------------|----------------|----------|
| FILIERE ADMINISTRATIVE | | 14 | 14 | 1 |
| Attaché Principal | A | 1 | 1 | |
| Attaché | A | 2 | 2 | |
| Rédacteur | B | 1 | 1 | |
| Adjoint administratifs Princ 2 ^{ème} classe | C | 2 | 2 | |
| Adjoint administratifs 1 ^{ère} classe | C | 2 | 2 | |
| Adjoint administratifs 2 ^{ème} classe | C | 6 | 6 | 1 |
| FILIERE TECHNIQUE | | 15 | 15 | |
| Technicien Principal de 2 ^{ème} classe | B | 1 | 1 | |
| Agent de maîtrise principal | C | 2 | 2 | |
| Agent de maîtrise | C | 1 | 1 | |
| Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | C | 4 | 4 | |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | C | 3 | 3 | |
| Adjoint technique 1 ^{ère} classe | C | 2 | 2 | |
| Adjoint technique 2 ^{ème} classe | C | 2 | 2 | |
| FILIERE MEDICO SOCIALE | | 4 | 4 | |
| ATSEM 1 ^{ère} classe | C | 4 | 4 | |
| FILIERE POLICE MUNICIPALE | | 2 | 2 | |
| Chef de police | C | 1 | 1 | |
| Brigadier | C | 1 | 1 | |
| PERSONNEL TOUTES FILIERES | | 35 | 35 | 1 |

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

RAPPEL DES AFFAIRES ET LISTE DES PRESENTS

| DATE DE LA DELIBERATION | N° ACTES | NOMENCLATURE ACTES | OBJET DE LA DELIBERATION | N° feuillet | N° affaire |
|-------------------------|----------|---|---|-------------|------------|
| 08/12/2014 | 7.1 | Décisions budgétaires | Budget principal 2014 – DM N°1/2014 | 142 | 01 |
| 08/12/2014 | 7.6.2 | Contributions versées | Subvention de fonctionnement 2015 au CCAS - acomptes | 145 | 02 |
| 08/12/2014 | 7.6.1 | Contributions reçues | Demande de subvention au Fonds National de Prévention | 146 | 03 |
| 08/12/2014 | 9.1 | Autres domaines de compétences des communes | Contrat Enfance Jeunesse | 147 | 04 |
| 08/12/2014 | 7.5.2 | Subventions inférieures à 23000 euros | Subvention coopérative des écoles | 147 | 05 |
| 08/12/2014 | 2.1 | Documents d'urbanisme | Demande d'agrément dérogatoire au dispositif d'investissement DUFLOT-PINEL | 148 | 06 |
| 08/12/2014 | 1.1 | Marchés publics | Souscription des contrats d'assurances – période janvier 2015 décembre 2018 : attribution du marché, suite à appel d'offres | 149 | 07 |
| 08/12/2014 | 7.10 | Divers | Indemnité de gestion allouée au receveur municipal | 151 | 08 |
| 08/12/2014 | 5.2 | Fonctionnement des assemblées | Indemnités de fonction des élus | 151 | 09 |
| 08/12/2014 | 4.1 | Personnels titulaires et stagiaires de la FPT | Adaptation du tableau des effectifs | 153 | 10 |

COMMUNE DE SEICHAMPS
CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 DECEMBRE 2014

| CONSEILLERS PRESENTS | SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER | CONSEILLERS PRESENTS | SIGNATURE OU MOTIFS LES EMPECHANT DE SIGNER |
|--------------------------|---|----------------------|---|
| Henri CHANUT | | Jean-Robert LAMBOTTE | |
| Danielle GLESS | | Fabienne PREVOT | |
| Pascale TREIBER | | Landry RICHARD | |
| Michel CHARPENTIER | | Armelle VERON | |
| Brigitte MEON | | Stéphane GUILLIN | |
| Claude INGRET | | Jacqueline DIONNET | |
| Marie-Françoise AGOSTINI | | Guillaume PELE | |
| Juan-Ramon GARCIA | | Yves GRANJON | |
| Yveline LANUEL | | Patrick DUBAS | |
| Frédéric EGLOFFE | | Delphine DASSENOY | |
| Claire DELALANDE | | | |